

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE : PRÉVENTION ET INDEMNISATION

** Salaire remboursé par l'enveloppe de la CNESST – dîner inclus

Dates : 10-11 et 12 septembre 2024

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 180 \$ membre affilié / 360 \$ membre non affilié

LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE BASE 1

Dates : 22-23 et 24 octobre 2024

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 180 \$ membre affilié / 360 \$ membre non affilié

INTRODUCTION À LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Dates : 27-28 et 29 novembre 2024

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 180 \$ membre affilié / 360 \$ membre non affilié

VIOLENCE CONJUGALE, PRÉVENIR, INTERVENIR ET AGIR EN MILIEU DE TRAVAIL

** Salaire remboursé par l'enveloppe de la CNESST – dîner inclus

Dates : 10 et 11 décembre 2024

Heures : 8h30 à 16h30

Coût : 120 \$ membre affilié / 240 \$ membre non affilié

LA PRÉVENTION DU SUICIDE : L'ACTION SYNDICALE EN MILIEU DE TRAVAIL

Date : 29 janvier 2025

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 60 \$ membre affilié / 120 \$ membre non affilié

LE SUIVI DE LA JURISPRUDENCE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

** Salaire remboursé par l'enveloppe de la CNESST – dîner inclus

Date : 18 février 2025

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 60 \$ membre affilié / 120 \$ membre non affilié

PRÉVENIR L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL

** Salaire remboursé par l'enveloppe de la CNESST – dîner inclus

Date : 12 mars 2025

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 60 \$ membre affilié / 120 \$ membre non affilié

LE DÉLÉGUÉ SOCIAL ET LA DÉLÉGUÉE SOCIALE BASE 1

Dates : 8-9 et 10 avril 2025

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 180 \$ membre affilié / 360 \$ membre non affilié

CONFÉRENCE ANNUELLE RÉSEAU DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Mai 2025 - Coût : 90 \$ (repas inclus) - Lieu : Cabane à sucre Bouvrette

S'OUTILLER POUR LA RÉOLUTION DE CONFLITS INTERPERSONNELS

Dates : 20 et 21 mai 2025

Heure : 8h30 à 16h30

Coût : 120 \$ membre affilié / 240 \$ membre non affilié

Le coût de toutes les formations est de 60 \$ par jour pour les membres affiliés et de 120 \$ par jour pour les membres non-affiliés. Les formations se donnent à nos bureaux de St-Jérôme au 330, rue Parent, à moins d'avis contraire. Les formations débutent à 8h30 et se terminent à 16h30.

Pour vous inscrire aux formations :

<https://forms.office.com/r/mXsi9wH3DL>





SOUTIEN FINANCIER DE LA CNESST

La FTQ-LL reçoit une subvention de la CNESST pour la formation syndicale en santé et sécurité du travail. Chaque conseil régional se voit octroyer une enveloppe qu'il peut utiliser pour organiser les cours de base.

Concernant ces formations remboursées par l'enveloppe de la CNESST de la FTQ-LL, les salaires des participants et participantes (sans avantages sociaux) est remboursable à 100 %. Les frais de déplacement et les per diem sont à la charge des syndicats et ou sections locales et un repas vous est offert.